

Maîtrise d'ouvrage

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE Ministère de la Culture
54 rue Magendie
33000 BORDEAUX

BORDEAUX METROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 BORDEAUX

Maîtrise d'oeuvre

MANDATAIRE
Atelier Lavigne Architectes associés SARL
Architecture et patrimoine
8 rue Duplax 64 000 PAU

Plan initial établi le :
Plan arrêté le :
Plan approuvé le :

Luc Savonnet
Architecte du Patrimoine - Urbaniste
9 rue Philibert Lucot 75013 Paris

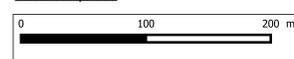
HADES Bureau d'investigations archéologiques
9 rue Vidalhan 31 130 BALMA

Fébus, Eco-Habitat
Quartier Castorbarbe
323 chemin Larroque
64300 ORTHEZ

Antonin LE CORNO, avocat
JURIPUBLICA
4 place Albert 1er - 64000 PAU

Nord

Echelle : 1/2000



Fond de plan DGFIP © Cadastre Droits de l'état réservés * 2013

Légende

Constructions, cours et espaces libres soumis à la législation sur les Monuments Historiques :

- Construction protégée en totalité au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Construction dont la façade et/ou la toiture est protégée au titre des Monuments Historiques ou classés
- Fragment de construction, élément ou vestige protégé au titre des Monuments Historiques inscrits ou classés
- Jardin protégé
- Cour ou espace libre protégé
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial majeur à conserver
- Construction ou partie de construction d'intérêt patrimonial courant à conserver
- Partie de construction ou élément d'architecture à conserver
- Cour à dominante minérale, à conserver
- Jardin, espace libre à dominante végétale, à conserver, à conforter ou à créer

Constructions et cours régies par des prescriptions particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

- Construction ou partie de construction pouvant être conservée, améliorée ou remplacée
- Cour ou espace libre existant ou à créer, à dominante minérale ou végétale, pouvant être modifié sous conditions
- Construction dont la modification peut être imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition est imposée
- Construction ou partie de construction dont la démolition et la reconstructions sont imposées
- Emprise maximale de construction imposée
- Espace public protégé à conserver
- Monument et élément de l'espace public à conserver
- Ensembles jardinés et/ou plantés protégés
- Alignements plantés protégés

Linéaires :

- Linéaires commerciaux simples
- Linéaires commerciaux renforcés

Autres dispositions particulières :

- Emplacement réservé

